

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

A.ADAPT

ARTICLE 1 – FORME

Il est formé une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU).

ARTICLE 2 – DÉNOMINATION SOCIALE

La société prend la dénomination : A.ADAPT.

ARTICLE 3 – OBJET

Enseignement en activité physique adaptée (APA), accompagnement, prévention santé par l'activité physique, prestations liées au sport, au bien-être et à la santé.

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

5 rue du Colonel Picot, 77230 Moussy-le-Vieux.

ARTICLE 5 – DURÉE

99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

ARTICLE 6 – APPORTS

Apport en numéraire de 1000 euros.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

ARTICLE 8 – FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives.

ARTICLE 9 – TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement cessibles par l'associé unique.

ARTICLE 10 – PRÉSIDENTENCE

Monsieur Adrien Delarose, demeurant 5 rue du Colonel Picot, 77230 Moussy-le-Vieux, est nommé Président pour une durée illimitée.

ARTICLE 11 – DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés.

ARTICLE 12 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2026.

ARTICLE 13 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'associé unique après dotation à la réserve légale.

ARTICLE 14 – DISSOLUTION – LIQUIDATION

La société peut être dissoute dans les conditions prévues par la loi.

Fait à Moussy-le-Vieux

Le 28/04/2026

Signature de l'associé unique et Président :

Adrien Delarose